



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juillet 2022 à 18 heures 30

Extrait du compte rendu de séance

Date de Convocation	14/07/2022	Présents : Messieurs et Mesdames : Frédérick HENNING, Maryse MOUGEL, Christian KITA, Jean-Pierre COURIOL, Isabelle BOUCLANS, Aline BOUILLOT, Catherine BOURGEOIS, Agnès BRIAND, Laurent CARITEY, Yves GUSMINI, Christophe JACQUES, Virginie JURET, Jacques MARTIN-VERDIERE, Dominique MAURICE
Nombre de membres afférents au conseil municipal	15	
Nombre de membres présents	13	Représentés : Christophe JACQUES donne procuration à Agnès BRIAND Sandrine DESNOYERS donne procuration à Maryse MOUGEL
Nombres de membres qui ont pris part aux délibérations	15	Secrétaire de séance : Virginie JURET

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Marché de Maitrise d'œuvre PROJET BIBLIOTHEQUE

La commission Appel d'offre s'est réunie le mercredi 20 juillet 2022 pour constater deux offres. Devant la difficulté d'analyser les offres, la commission a décidé d'auditionner les candidats. La décision est donc reportée.

Le maire propose un conseil municipal extraordinaire dès que possible.

2 – EGLISE - AVENANTS

INFORMATION DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Le Conseil Municipal a pris acte à l'unanimité des décisions suivantes prises dans le cadre de ses délégations consenties par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020. Et vu la fin du chantier, il convenait de prendre ces avenants reçus après notre conseil du 08 juin 2022.

Date de signature	Délégation d'attribution	Intitulé	Montant
15-06	Marchés publics EGLISE AVENANT n° 2 Tranche op 4 Lot 4	<i>Les travaux concernés sont</i> <ul style="list-style-type: none">- Grilles métalliques sous le porche- Finition peintures- Travaux préparatoire sous porche- Finition peintures	6.002,32 €
15-06	Marchés publics EGLISE AVENANT n° 6 Tranche op 4 Lot 1	<i>Les travaux supplémentaires maçonnerie fin de la tranche optionnelle 4</i>	12.353,34 €

3 – EGLISE : Fin des travaux, inauguration

La fin des travaux est en cours. La base de vie devrait être démontée d'ici fin juillet.

Nous avons prévu une inauguration le samedi 17 septembre dans l'après-midi. Christian élabore un programme, et il faut ne pas gêner les visites prévues lors des journées du patrimoine.

L'occasion a été faite d'évoquer, également, la rencontre avec le délégué de l'Archevêque, afin de faire un point de ce qui a été dit et décidé.

4 – Investissements : Épareuse et Broyeur

Aux ateliers, nous avons depuis plusieurs années pas un broyeur contrairement au titre de l'ordre du jour mais une faucheuse adaptée sur tracteur. Nous pourrions la vendre.

Par ailleurs, nos agents souhaitent remplacer l'épareuse de 1996 (qui fuit). Nous avons plusieurs devis, et le choix de nos agents portent sur la marque Johnn DEERE pour 12.700 € HT

A la majorité (un voix contre Christophe JACQUES), le conseil DECIDE :

- **D'APPROUVER** la vente de la faucheuse
- **D'AUTORISER** le maire à commander l'épareuse Johnn DEERE.

5 – Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'un élu relais au sein du conseil municipal

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socle », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- 1.** La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
- 2.** La **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
- 3.** La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

A l'unanimité, le conseil DECIDE

- **DE SOUTENIR** cette action
- **DE NOMMER** ultérieurement les référents.

6 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commission Associations s'est réunie à l'initiative d'Isabelle est à étudier plusieurs dossiers dont deux sont à voter afin de proposer une augmentation de leurs subventions.

- **CARNET DE BORD** = Il est proposé 400 € au lieu de 200 €.
- **CLUB DE FOOT DE PESMES** = il est proposé 1.700 € au lieu de 1.500 €

Par ailleurs, **AVENIR RADIEUX** poursuit ses conseils aux particuliers et le séminaire d'architectures utiles aux étudiants et dont la fréquentation ne cesse d'augmenter.

Le président, Christian LAMOUREUX, m'a proposé une nouvelle convention (après avoir dénoncé la première) portant à 3€ par habitants.

Il est proposé une subvention de 1.500 € pour cette année pour l'ensemble des actions notamment le séminaire.

A la majorité, le conseil DECIDE

- **De VOTER** 400 € pour Carnet de Bord= 14 voix POUR (Laurent CARITEY ne participe pas au vote)
- **De VOTER** 1.700 € pour le club de Foot (1 abstention, Christophe JACQUES)
- **De VOTER** 1.500 € pour Avenir Radieux (1 Contre, Christophe JACQUES)
- **D'inscrire** ces sommes à l'article 6574
- **D'AUTORISER** le maire à procéder aux versements.

7– VENTE DES CHAISES DE LA MAISON POUR TOUS

Grâce à Maryse et au vote du budget du conseil, les chaises de la MPT ont été changées. Les chaises orange sont stockées au Dépôt de munitions.

Nous pouvons les vendre.

- Le conseil décide d'étudier la vente pour fixer un prix plancher. La décision est reportée

8 - Groupe Assurance Statutaire : avenant

- La commune a pour ses agents un contrat groupe avec le Centre de Gestion de la Haute-Saône et de nouvelles prestations sont proposées.
- Considérant que CNP Assurances/SOFAXIS proposent de couvrir ces évolutions réglementaires dès le 01/01/2022 selon les conditions suivantes : Prise en compte des évolutions obligatoires impliquant une sur prime de 0.13 %
- Considérant que les modalités de remboursement sont les suivantes :
 - Capital décès : Prise en charge du capital décès, avec la prise en considération de l'indice du fonctionnaire au jour de son décès et calculé sur la base de la somme des rémunérations brutes perçues par l'agent durant les 12 mois complets précédant son décès, dans la limite de l'assiette de remboursement choisie par la collectivité.
 - Evolution des conditions d'attribution et des durées de prise en charge pour les garanties Maternité / Paternité / Adoption.
 - Prise en charge des évolutions du temps partiel thérapeutique sans congé pour raison de santé préalable, avec application de la même franchise souscrite en maladie ordinaire.

A l'unanimité, le conseil :

- **d'AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif au contrat groupe d'assurance statut

9 - DON

Une fois n'est pas coutume, un citoyen qui désire garder l'anonymat a fait un don à la Mairie afin de soutenir les projets. Ce don de 2.000 € doit être encaissé et Jean-Pierre prépare l'encaissement avec ravissement.

Le Conseil à l'unanimité DECIDE :

- **d'AUTORISER** l'encaissement de ce don de 2.000 €

10 - Soutien au CDG70 – Formation des secrétaires de mairie

Motion du Centre de Gestion de Haute-Saône Soutenez la formation secrétaire de mairie DU « GASM » !

Considérant :

- Le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local,
- Le besoin de pourvoir près de 100 départs à la retraite dans ces emplois à l'horizon 2025 sur le territoire haut-saônois,
- Les différents dispositifs de qualifications mis en place depuis 2016 sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs avec ses partenaires (le CNFPT, le GRETA, l'Université de Franche-Comté, Ingénierie 70 et les employeurs publics territoriaux)

Considérant :

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des centre de gestion,
- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,

Considérant :

- Le succès du dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion) – 1^{ère} session en 2016, au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),

- La question du financement et notamment le maintien du dispositif qui est conditionné à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),

Considérant que :

- Le CDG70 et l'UFR SJEFG de l'Université de Franche-Comté ont alerté les financeurs et ont présenté à plusieurs reprises le dossier à la Région Bourgogne Franche-Comté, chef de filière en matière de formation,
- Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région n'a pas répondu favorablement à notre demande de soutien financier et que la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison.
- Des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec la Région.

Considérant que Michel Désiré, Président et les membres du Conseil d'administration du CDG70 souhaitent interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs visant à sécuriser le DU GASM.

A l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d' :

- **APPROUVER** la motion du Centre de Gestion de Haute-Saône concernant la formation des secrétaires de mairie DU «GASM»,
- **AFFIRMER** le soutien de la commune de PESMES au Centre de Gestion de Haute-Saône.

11- Convention Autorisation relevant du régime de menus produits pour stockage de bois

Notre technicien forestier ONF a proposé que nous puissions autoriser la société MANZONI basée à MYON (25) pour stocker du bois énergie de 4 m de long de la route forestière du Felot dans la forêt de PESMES (parcelles 22-23). L'autorisation est valable jusqu'au 31/11/2022, et la société devra verser la somme de 300 € HT

A l'unanimité, le conseil :

AUTORISE le stockage de menus produits pour stockage de bois à la société MANZONI pour la somme de 300 €.

- Questions diverses.

Séance levée mercredi 20 juillet à 21 h 00.

Pour extrait conforme,

 **Le Maire :**

Frédéric HENNING